

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MAI 2026

Délibération n° D-2026-135

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 12/05/2026

Publication :
le 22/05/2026

Fixation du montant de l'indemnité au profit de l'exploitant
agricole évincé - Parcelle de terre - Lieudit Les Gardoux - LB 2

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Julie SIAUDEAU

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

**Fixation du montant de l'indemnité au profit de
l'exploitant agricole évincé - Parcelle de terre -
Lieudit Les Gardoux - LB 2**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par la décision L.2122-22 n°2020-417 en date du 30 septembre 2020, a été préemptée la parcelle cadastrée section LB n°2, d'une superficie de 38 a 59 ca, pour un montant de 1 157,70 €, appartenant aux consorts

Cette parcelle, en nature de terre cultivée, est classée en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vue de l'extension du parking du complexe sportif des Gardoux.

La parcelle cadastrée section LB n°2 étant affectée à l'exploitation agricole, il convient de verser une indemnité d'éviction à l'exploitant (résiliation partielle du bail rural). Compte tenu de la surface du terrain de 36 a 38 ca, le montant de cette indemnité est fixé à 1 809,10 euros. Ce prix sera ajusté selon l'actualisation de l'indemnité d'éviction.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant d'environ 1 809,10 € à l'exploitant de la parcelle cadastrée section LB n°2, ainsi que la signature de tout acte à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ

parcelle LB 2

N Format A4
Echelle : 1:3 031
Imprimé le : 26/03/2026

0 30 60 90 120 m

